



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 5.2.1. Contrat de bail relatif au local sis 120, rue de l'Alzette; décision

Vu le contrat de bail entre la Ville et la dame Adelheid Feipel portant sur des locaux situés dans un immeuble sis à L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette;

Considérant que la dame Adelheid Feipel-Thiel met à disposition de la Ville une surface commerciale au rez-de-chaussée ainsi qu'une cave au sous-sol dans un immeuble sis 120, rue de l'Alzette a L-4010 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue de l'Alzette » sous le numéro cadastral 1467/14244, moyennant un loyer mensuel de 4500,- EUR indexé et avances sur charges mensuelles de 100,- EUR; que le bail prend fin au 15 novembre 2022; qu'à terme, le bail est tacitement reconduit d'année en année;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

le contrat de bail entre la Ville et la dame Adelheid Feipel relatif aux locaux sis 120, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête